Nations Unies A/57/186/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 24 de l'ordre du jour provisoire*
Culture de paix

Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde

Application de la résolution 56/5 de l'Assemblée générale

Note du Secrétaire général**

Additif

Le présent additif contient les communications du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Université pour la paix, qui viennent compléter le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (A/57/186). Il comporte des informations supplémentaires relevant de la section II de ce rapport, intitulée « Application du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix ».

Résumé

Le présent additif offre un aperçu des nombreuses activités entreprises par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Université pour la paix en vue d'aider les pays en développement à mettre en place, à l'échelle nationale, les ressources humaines, les compétences et les connaissances nécessaires à la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence.

* A/57/150.
** Les informations contenues dans cet additif ont été reçues le 26 juillet 2002.

02-50372 (F) 040902 050902

Le rapport présente l'action menée par l'UNICEF dans le domaine de l'éducation pour la paix, qui est considérée comme l'un des principaux instruments de promotion d'une culture de la paix. Il rappelle qu'il est important de faire progresser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre les pays ainsi qu'entre les différents groupes ethniques et religieux. Il décrit également les mesures prises par l'Université pour la paix en vue de favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation, de promouvoir un développement économique et social durable et le respect de tous les droits fondamentaux, d'assurer l'égalité entre hommes et femmes, d'encourager la participation à la démocratie, de faire progresser la compréhension, la tolérance et la solidarité, d'encourager la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances, et de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Université pour la paix	1–14	3
	A. Mesures visant à favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation	1–5	3
	B. Mesures visant à promouvoir un développement économique et social durable	6	4
	C. Mesures visant à promouvoir le respect de tous les droits fondamentaux	7	4
	D. Mesures visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes	8	4
	E. Mesures visant à encourager la participation à la démocratie	9	4
	F. Mesures destinées à faire progresser la compréhension, la tolérance et la solidarité	10–11	4
	G. Mesures visant à encourager la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances	12	5
	H. Mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales	13–14	5
II.	UNICEF	15–22	5
	A. Éducation pour la paix	15–16	5
	B. Exemples de stratégies mises en oeuvre sur le terrain par l'UNICEF	17–22	6
III.	Conclusions	23–24	7

Application du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix

I. Université pour la paix

A. Mesures visant à favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation

1. Les universités des pays en développement reconnaissent qu'elles doivent perfectionner leurs programmes d'études dans les domaines relatifs à la promotion de la paix, tels que la prévention des conflits, la médiation, les droits de l'homme ou les sexospécificités. Cependant, nombre d'entre elles manquent de moyens, de personnel enseignant qualifié, d'outils pédagogiques ou de sources d'information en la matière. C'est pourquoi l'Université pour la paix a décidé de mettre au point, à titre prioritaire, des outils pédagogiques dans les principaux domaines ayant trait à la promotion de la paix et de diffuser ces outils, au moyen de technologies modernes, auprès des universités des pays en développement dans le cadre de partenariats conçus sur mesure. Cette initiative contribuera à consolider l'action internationale puisque l'Université jouera un rôle de catalyseur en aidant les universités des pays en développement à renforcer les moyens dont elles disposent en matière d'éducation, de formation et de recherche pour la paix. À terme, ces universités devraient être en mesure de mettre en place les ressources humaines, les compétences et les connaissances nécessaires à leurs propres pays et cultures pour faire fonction de médiateur ou prévenir les conflits, créer une culture de la paix et de la non-violence, assurer le respect des droits fondamentaux des individus et promouvoir la réconciliation et la reconstruction de la société.

2. Parallèlement à la création d'une chaire UNESCO d'éducation pour la paix, l'Université pour la paix s'attache actuellement à mettre au point des programmes de formation aux domaines suivants : les femmes et la paix; la sécurité humaine; la sécurité environnementale et le développement durable; et l'éducation pour la paix. Des consultations préliminaires sont en cours sur d'autres questions susceptibles d'être intégrées dans le programme d'études à un stade ultérieur, comme par exemple les enfants et les conflits, les incapacités ou la sécurité urbaine. Une série de cours a été donnée à l'Université d'Europe centrale en Hongrie à des universitaires de haut niveau et des experts d'Asie centrale. La première session s'est déroulée du 6 au 31 mai 2002. L'Université se penche actuellement sur d'autres programmes, notamment pour la région Asie-Pacifique, en collaboration avec l'Université Mahidol de Bangkok, et pour l'Amérique centrale et du Sud. Des cours adaptés aux pays africains sélectionnés pour la phase pilote sont actuellement à l'étude dans le cadre du Programme pour l'Afrique de l'Université.

3. Le programme d'études internationales sur la paix de l'Université pour la paix a été mis au point grâce à un processus international de consultation visant à l'intégrer dans tous le reste des programmes de l'Université et à le diffuser dans les autres universités. La Charte de l'Université prévoit que ce cours devra être suivi obligatoirement par tous les étudiants de l'Université.

4. L'Université pour la paix travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau programme d'éducation pour la paix du niveau de la maîtrise qui devrait démarrer en 2003. Ce programme aura deux objectifs interdépendants : le renforcement des capacités (formation des cadres) et la réforme de l'éducation (vers un enseignement favorisant la consolidation de la paix). L'Université fait en sorte que le processus d'élaboration soit à la fois multidisciplinaire, international et multiculturel et cherche à en faire un processus consultatif permanent encore plus large. Il lui faut pour ce faire maintenir un dialogue constant avec les organisations participant au Programme d'action pour la Décennie internationale.

5. Un processus international de consultation sur la situation de l'éducation pour la paix a été intégré dans le plan de travail permettant la mise au point du programme de maîtrise évoqué ci-dessus et en constitue un volet important. Une réunion parrainée par l'Université pour la paix et l'établissement de formation des maîtres (Teachers College) de l'Université de Columbia sera organisée dans ce cadre à New York du 6 au 10 novembre 2002.

B. Mesures visant à promouvoir un développement économique et social durable

6. Un certain nombre de formations courtes ont été mises en place au cours des derniers mois et d'autres sont prévues dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la prévention des conflits. La deuxième année du programme de maîtrise en gestion des ressources naturelles et en développement durable sanctionné par un double diplôme offert conjointement par l'Université pour la paix et la School of International Service de l'American University (Washington) débutera en septembre 2002. L'Université pour la paix s'attache à développer une relation constructive avec LEAD International (Leadership for Environment and Development) en vue de proposer ultérieurement des cours sur l'environnement et le développement. La première session du cours international sur le développement, la paix et la sécurité offert par l'Université aura lieu du 7 au 23 novembre 2002.

C. Mesures visant à promouvoir le respect de tous les droits fondamentaux

7. En septembre 2002, deux nouveaux programmes de maîtrise seront proposés par l'Université pour la paix, l'un débouchant sur un diplôme de maîtrise en études sur les droits de l'homme et l'autre sur un diplôme de maîtrise en droit international et règlement des différends.

D. Mesures visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes

8. En octobre et novembre 2001, l'Université pour la paix a offert un programme de formation portant sur les femmes et la consolidation de la paix aux membres du personnel des Nations Unies du monde entier. Ce programme a donné aux participants l'occasion de partager leurs expériences. Un séminaire de formation sur la pauvreté et le développement selon des critères de sexe, rassemblant les premières dames du Groupe de Rio, a été organisé par l'Université le 12 avril 2002. Une réunion d'experts internationaux consacrée à la conception de cours sur les femmes et la paix, qui se tiendra du 22 au 24 juillet 2002, fournira des orientations sur le contenu du programme de maîtrise sur les femmes et la paix.

E. Mesures visant à encourager la participation à la démocratie

9. Outre les grandes activités qu'elle mène en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la paix, l'Université pour la paix continue de collaborer avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale dans le cadre de projets bilatéraux et multilatéraux ayant trait à la promotion de la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme.

F. Mesures destinées à faire progresser la compréhension, la tolérance et la solidarité

10. L'Université pour la paix a organisé, du 24 au 26 avril 2002, en coopération avec Inclusion International, un séminaire international sur les incapacités. Des experts, des personnes handicapées et leurs parents ont débattu à cette occasion de nouvelles stratégies d'intégration de la paix, à savoir des stratégies visant à éliminer les discriminations en vue de créer un environnement propice à la paix. Des fonds ont été mobilisés pour financer des activités éventuelles de coopération dans le domaine de la conception de cours ainsi que d'autres activités visant à faciliter les relations entre les secteurs civil et militaire – un thème qui fait l'objet d'études en Asie et en Amérique latine. L'Université a été sollicitée par des responsables militaires en vue de lancer des initiatives dans ce domaine.

11. L'Université pour la paix a organisé du 17 au 19 juin 2002 à Douchanbé, en collaboration avec le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, une conférence internationale sur les enseignements du processus de paix tadjik pouvant être utilisés en Afghanistan, à laquelle ont participé 50 représentants de 15 pays ainsi que des représentants d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. D'anciens médiateurs des Nations Unies et des dirigeants des deux parties au conflit tadjik, terminé désormais, se sont livrés à un débat de fond sur les négociations ayant abouti aux accords de paix de juin 1997, dont on a célébré le cinquième

anniversaire, et ont défini l'action à mener en vue de consolider le processus de paix en Afghanistan.

G. Mesures visant à encourager la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances

12. Le traitement des questions relatives aux conflits, à la paix et à la sécurité par les médias revêt une importance de plus en plus cruciale. L'Université pour la paix a considérablement progressé dans le cadre de son projet de création d'un institut pour les médias, la paix et la sécurité, pour lequel des fonds ont déjà été mobilisés. À cet égard, un programme novateur de recherche et formation est en cours de conception; il s'adressera à deux types de participants : les personnes venant de zones de conflit récent, actuel ou potentiel et les personnes venant de pays profondément préoccupés par les questions de paix et de sécurité internationales. Cet institut offrira des cours du niveau de la maîtrise (un programme de maîtrise d'une durée de 12 mois sanctionné par un diplôme et des formations intensives d'une à trois semaines) ainsi que des sessions de formation pratique ou opérationnelle dans le cadre des programmes de formation continue de l'Université. Il a organisé, en coopération avec le Gouvernement allemand et d'autres institutions, la Conférence internationale sur les médias, les conflits et le terrorisme, tenue les 7 et 8 mai 2002.

H. Mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales

13. Conformément aux dispositions de la résolution 35/55 de l'Assemblée générale portant création de l'Université pour la paix, cette dernière a, notamment, pour mission de contribuer à réduire les obstacles et les menaces à la paix. À cette fin, l'Université a établi des relations de partenariat avec l'Institut international pour l'analyse appliquée des systèmes, situé en Autriche, en vue de lancer un programme de recherche ayant pour but de faire progresser la compréhension des causes profondes des conflits. D'autres instituts de recherche collaborent également à la mise en oeuvre de ce programme. L'Université a, par ailleurs, conclu un accord en vue de la création, sur son campus principal, d'un bureau annexe pour l'Amérique latine de la Cour internationale d'arbitrage, dont le siège est à La Haye, cette prestigieuse institution souhaitant développer ses activités dans la région.

14. Des contacts prometteurs ont, en outre, été établis avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, basé à Lima. Un séminaire sur l'application de la Convention de l'Organisation des États américains (OEA) contre les armes à feu et du Règlement type du contrôle des mouvements internationaux des armes à feu adopté par l'OEA et la CICAD a été organisé les 31 octobre et 1er novembre 2001 au Siège de l'Université, en coopération avec le Centre régional et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD). Un second séminaire a été organisé du 3 au 5 mai 2002, en coopération avec le Centre régional et le Swedish Fellowship of Reconciliation, sur les questions liées aux armes à feu à l'intention des parlementaires d'Amérique centrale. En outre, un centre mondial de recherche et de formation en matière de règlement des conflits a été créé à Bogota dans le cadre d'un accord conclu entre l'Université pour la paix et le Gouvernement colombien.

II. UNICEF

A. Éducation pour la paix

15. L'UNICEF qualifie l'éducation pour la paix de processus d'amélioration des connaissances, des compétences, des attitudes et des valeurs nécessaires pour faire évoluer les comportements de façon que les enfants, les jeunes et les adultes parviennent à prévenir les conflits et la violence, tant ouvertement que structurellement; pour régler pacifiquement les conflits; et pour créer les conditions favorables à la paix, que ce soit sur le plan interpersonnel, intergroupes, national ou international.

16. L'UNICEF considère que l'éducation pour la paix est un élément essentiel d'une éducation de base de qualité dont le contenu, les mécanismes d'apprentissage et l'environnement didactique concourent à promouvoir une culture de la paix. Cela correspond également au souci du Fonds d'atteindre les groupes défavorisés et marginalisés, notamment ceux qui vivent dans un climat de violence et de remédier aux situations antipédagogiques. En outre, cette approche s'inscrit dans le droit fil du Cadre d'action de

Dakar, selon lequel « Les écoles devraient être respectées et protégées comme des sanctuaires et des zones de paix. Les programmes d'éducation devraient être conçus de manière à promouvoir le plein épanouissement de la personnalité humaine et à renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme). Ces programmes devraient encourager la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes ethniques et religieux; ils devraient être attentifs à l'identité culturelle et linguistique et respectueux de la diversité; et également renforcer la culture de la paix. L'éducation devrait mettre en valeur non seulement des compétences telles que la prévention et le règlement pacifique des conflits, mais aussi des valeurs sociales et éthiques[1]. »

B. Exemples de stratégies mises en oeuvre sur le terrain par l'UNICEF

17. Les quatre exemples suivants sont extraits des rapports annuels présentés par les bureaux de pays en 2001.

18. Au Guatemala, les éducateurs s'emploient à renforcer la société civile grâce à l'éducation pour la paix, par l'intermédiaire à la fois des établissements d'enseignement et de l'Église catholique. L'UNICEF est d'avis que l'éducation pour la paix devrait constituer l'un des principaux volets de la réforme des programmes d'enseignement. Dans les milieux religieux, il s'est employé à promouvoir l'éducation pour la paix par le biais des activités pastorales sociales et du Bureau des droits de l'homme de l'archevêché du Guatemala. Grâce à cette initiative, 4 300 jeunes et 800 responsables locaux et paroissiaux ont pu recevoir une formation dans le domaine de l'éducation pour la paix.

19. L'UNICEF a énergiquement appuyé la quatrième initiative en faveur de l'éducation lancée par l'Indonésie axée sur l'éducation pour la paix et le règlement pacifique des conflits, organisée dans la province d'Aceh. Les éducateurs, qui ont choisi de s'adresser tout particulièrement aux adolescents, ont mis au point un programme original à l'intention des lycéens, qui se compose de 21 modules de cours portant sur l'éducation pour la paix et s'inspire des préceptes de l'islam ayant trait à la paix et des méthodes traditionnelles de règlement pacifique des conflits propres à la culture acehnaise. Le programme d'études a été tiré à 5 000 exemplaires et diffusé dans tous les lycées de la région. Bien que l'Aceh traverse une période d'instabilité, 50 enseignants et 24 animateurs de mouvement de jeunes de la région ont été formés à la mise en oeuvre de ce programme. Grâce à eux, 7 716 lycéens (âgés de 16 à 18 ans) de 25 établissements situés dans cinq régences (subdivisions principales) ont pu bénéficier de l'initiative. Un appui supplémentaire a été fourni en vue d'élargir l'application du programme en 2002 à 65 établissements supplémentaires et cinq pensionnats coraniques.

20. L'initiative en faveur de l'éducation pour la paix lancée à Wau (Soudan) a pour objectif de promouvoir une culture de la paix grâce à des activités artistiques (dessins), sportives et culturelles interécoles. Cette initiative a pour objet de montrer aux jeunes les avantages que présentent la vie en commun et le partage des installations et de promouvoir ainsi une coexistence pacifique et le règlement non violent des conflits. L'UNICEF collabore actuellement à la conception d'un plan national d'éducation pour la paix, qui comportera des directives précises et un programme de cours détaillé.

21. La diffusion au niveau national des activités d'éducation pour la paix au Tadjikistan a été menée conjointement par le Ministère de l'éducation, l'ONG Republican Education Fund et l'UNICEF. La mise en oeuvre du programme sur l'éducation pour la paix et la tolérance, qui reçoit une aide de l'UNICEF depuis près de cinq ans, se traduit par des résultats encourageants, notamment dans les domaines de la promotion de la tolérance et du renforcement des compétences en communication interpersonnelle parmi les enfants. L'UNICEF a contribué à la publication d'un manuel sur l'éducation pour la paix et la tolérance destiné aux enseignants et aux élèves des écoles primaires.

22. Outre les quatre exemples qui précèdent, de nombreux pays ont commencé à s'intéresser de près à l'éducation pour la paix, notamment l'Albanie, le Burundi, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Sierra Leone. Il faut espérer que cet intérêt mondial à l'égard de l'éducation pour la paix débouchera sur la conception et la mise en oeuvre d'autres programmes d'éducation pour la paix dans les pays partenaires de l'UNICEF.

III. Conclusions

23. **Il convient d'améliorer les systèmes d'éducation des pays en développement afin de renforcer les capacités de ces derniers dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche pour la paix. Il est essentiel à cet égard que ces pays perfectionnent leurs programmes d'enseignement en y intégrant des matières ayant trait à la promotion de la paix, telles que le règlement des conflits, la médiation ou les sexospécificités.**

24. **Il est impératif de promouvoir les valeurs sociales et éthiques au moyen de l'éducation et d'enseigner aux enfants l'importance que revêt la prévention et le règlement pacifique des conflits. En outre, les programmes d'éducation devraient être conçus de manière à promouvoir le plein épanouissement de la personnalité humaine et à renforcer le respect des droits de l'homme.**

Notes

[1] Commentaire élargi sur le Cadre d'action de Dakar, préparé par le Comité de rédaction du Forum mondial sur l'éducation, Paris, 23 mai 2000, par. 58